

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2023 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Commerce

21. Adoption du dispositif Acte (aide aux commerces des territoires) et de sa répartition financière

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Région Normandie, par délibération en date du 12 décembre 2022, soutient la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs à travers le dispositif ACTe, qui vise en priorité à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité, principalement de très petites entreprises, à les aider à s'adapter aux mutations de leur environnement, à améliorer l'image commerciale du territoire et à renforcer son attractivité.

L'aide financière de la Région est basée sur une intervention auprès des EPCI en fonction du potentiel fiscal de l'intercommunalité, soit un montant maximal de 400 000 € pour 100 000 € engagés par l'EPCI, pour une durée de trois ans (2024-2026).

Par délibération en date du 14/12/2023 La Communauté de Communes de la Vire Au Noireau a saisi cette opportunité et s'est inscrite dans le dispositif ACTe via le contrat de territoire.

La répartition financière serait ainsi établie :

IVN 303,39 € potentiel fiscal/habitant pour une moyenne de 342.11 € soit 1 € pour 4 €

L'enveloppe budgétaire IVN et ses 9 communes ci-dessous : 100 000 € pour 3 ans, suivant le mode de calcul ci-dessous :

100000 € pour 697 commerces soit 143,47 par commerce

Une Majoration pour Vire Normandie et Condé sur Noireau en tant que villes-centres est appliquée :

VIRE NORMANDIE : 174.89 € pour ses 356 commerces soit	62 260 €
CONDE SUR NOIREAU : 159.73 € pour ses 111 commerces soit	<u>17 730 €</u>
	79 990 €

100 000 € - 79 990 € = 20 010 €



20 010 € : 230 commerces restants = 87 € par commerce à répartir suivant le tableau ci-dessous :

Communes	Nombre estimatif d'Établissements éligibles	Montant de l'aide par commerce	Répartition budgétaire pour 3 ans
CAMPAGNOLLES	4	87 €	348
LANDELLES ET COUPIGNY	11	87 €	957
NOUES DE SIENNE	53	87 €	4 611
SAINT DENIS DE MERE	6	87 €	522
SOULEUVRE EN BOCAGE	98	87 €	8 526
TERRES DE DRUANCE	4	87 €	348
VALDALLIERE	54	87 €	4 698
VIRE-NORMANDIE	356	174.89 €	62 260
CONDE-EN-NORMANDIE	111	159.73 €	17 730
Total Général	697		100 000

Ainsi l'effort porté par l'intercom de la vire au Noireau générera une capacité d'intervention totale de :

- **Intercom** : 100.000 inscrits sur le programme ACTe de 3 ans
- **Région** : 400.000 inscrits sur le programme ACTe de 3 ans

Vire Normandie, forte de l'expérience FISAC (Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), qui a permis à 34 commerces de se moderniser et a été un véritable vecteur d'attractivité, souhaite poursuivre sa politique de soutien et d'engagement auprès des commerces de proximité.

Ainsi,

VU la délibération de la Région Normandie n° 157773 du 12 décembre 2022 relative à un dispositif « ACTe » d'aide en faveur de la revitalisation des Centres-Villes et Centres-Bourgs

VU la délibération de l'intercommunalité de la Vire au Noireau du 14/12/2023 pour adhérer au dispositif ACTe

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 20 novembre 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 05 Décembre 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver la participation de VIRE NORMANDIE à hauteur de 62 260 €
- D'inscrire au budget la somme correspondante

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231222-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

Délibération n°2023/12/18/21 du 18 décembre 2023 à 20h30

- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de communes de VIRE NORMANDIE ou son représentant à signer tout document relatif au dispositif ACTe
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	44	8
Vote Pour	44	8
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231222-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

Délibération n°2023/12/18/21 du 18 décembre 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 08

Nombre de membres absents: 02

Le 18 Décembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 12 Décembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 12 Décembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231222-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

Délibération n°2023/12/18/21 du 18 décembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse		<input checked="" type="checkbox"/>		Roselyne DUBOURGUAIS
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231222-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Publication : 22/12/2023

Délibération n°2023/12/18/21 du 18 décembre 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication